



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Association of
Former UNESCO
Staff Members

Association des
anciens fonctionnaires
de l'UNESCO

AAFU/AFUS-UNESCO – Bâtiment 6 bis, bureau 2.05 – 1, rue Miollis – 75732 Paris Cedex 15, France
Tél./Tel.: +33(0)1 45 68 46 55 – afus@afus.unesco.org – www.afus-unesco.org

Paris, le 2 mai 2021

Chères et chers collègues,

Veillez trouver ci-joint les documents statutaires pour l'Assemblée générale de l'AAFU du 3 juin 2021.

Exceptionnellement, les documents 28 A/5a et 28 A/5b ne sont pas joints à cet envoi, les comptes n'ayant pu être contrôlés par les Commissaires aux comptes en raison de la crise sanitaire. Nous espérons que les Commissaires aux comptes pourront les examiner avant l'Assemblée générale et vous les soumettrons dès qu'ils seront prêts.

Les documents en question seront également disponibles sur le site Internet de l'AAFU (www.afus-unesco.org). Celles et ceux d'entre vous qui en ont exprimé le souhait, les recevront par courrier (à cet effet, merci de nous envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse timbrée au tarif de 4.32€ pour la France et 7.50€ pour les autres pays).

Bien cordialement,

Georges Kutukdjian,

Président

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Vingt-neuvième session
Jeudi 3 juin 2021 à 14h30 (heure de Paris)**

Mode distanciel (Lien ZOOM)



ASSOCIATION OF FORMER UNESCO STAFF MEMBERS (AFUS)

GENERAL ASSEMBLY

**Twenty-ninth Session
Thursday 3 June 2021 at 14:30**

Remote Videoconference (ZOOM Link)

ASSOCIATION OF FORMER UNESCO STAFF MEMBERS (AFUS)

REGULAR GENERAL ASSEMBLY

Twenty-ninth Session

Thursday 3 June 2021 at 14:30 (Paris time)

Draft Agenda

1. Opening of the session by the President
2. Election of the Bureau of the General Assembly (Candidates : Jacques Rao, President; Stamenka Uvalic-Trumbic, Vice-President; Georges Poussin, Rapporteur)
3. Address by the Director-General or her Representative
4. Election of Tellers (Candidates: Aimée Ravonison & Wolfgang Vollmann)
5. Adoption of the Agenda (doc. 29A/1)
6. Approval of the Report of the Twenty-eighth Regular session (doc. 29A/2)
7. Presentation of candidates to the Executive Committee (doc. 29A/3)
(Candidates: Jens Boël, Neda Ferrier, Patrick Gallaud, Vèrène Séret-Mukamusoni)
8. Annual Report of the Executive Committee:
 - a) Presentation of the Annual Report (doc. 29A/4)
 - b) General discussion
 - c) Approval of the Report
9. Report of the Treasurer for 2019 & 2020 (doc.29A/5a)
 - a) Report of the Auditors for 2019 & 2020 (doc.29A/5b)
 - b) Discharge
 - c) Provisional Budget for 2022 (doc. 29A/6)
10. 30th Anniversary of AFUS:
Tribute to the Past and Present International Civil Servants adopted on 9 December 2020 by the Federation of Associations of Former International Civil Servants (FAFICS)
11. Adoption of Amendments of the Statutes and Rules of Procedure of AFUS (doc.29A/7)
12. Election of the Auditors (Candidates : Mohammed Bachiri & Rosa Primois)
13. Result of the Election of 4 Members of the Executive Committee
14. Any other questions
15. Closing of the session

.....
AFUS GENERAL ASSEMBLY – 3 June 2021 – PROXY

I, the undersigned

.....
(in Capital letters)

give my proxy to

Mr/Mrs

.....
Likewise a member or associate member of AFUS, to represent me at the General Assembly of AFUS on 3 June 2021, to participate in all discussions and in all votes.

Date:

Signature:

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingt-neuvième session

Jeudi 3 juin 2021 à 14h30 (heure de Paris)

Mode distanciel

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la session par le Président
2. Élection du Bureau de l'Assemblée générale (Candidats : Jacques Rao, Président ; Stamenka Uvalic-Trumbic, Vice-présidente ; Georges Poussin, Rapporteur)
3. Allocution de la Directrice générale ou de son Représentant
4. Élection des Scrutateurs (Candidats : Aimée Ravonison & Wolfgang Vollmann)
5. Adoption de l'Ordre du jour (doc. 29A/1)
6. Approbation du Compte-rendu de la vingt-huitième session ordinaire (doc. 29A/2)
7. Présentation des candidats au Comité exécutif (doc. 29A/3)
(Candidats : Jens Boël, Neda Ferrier, Patrick Gallaud, Vèrene Séret-Mukamusoni)
8. Rapport annuel du Comité exécutif :
 - a) Présentation du Rapport annuel (doc.29A/4)
 - b) Discussion générale
 - c) Approbation du Rapport
9. Rapport de la Trésorière pour 2019 & 2020 (doc.29A/5a)
 - a) Rapport des Commissaires aux comptes pour 2019 & 2020 (doc.29A/5b)
 - b) Quitus
 - c) Budget prévisionnel pour 2022 (doc.29A/6)
10. 30^e anniversaire de l'AAFU :
Hommage pour fonctionnaires internationaux passés et présents adopté le 9 décembre 2020 par la Fédération des associations des anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI)
11. Adoption des amendements aux Statuts et Règlement intérieur de l'AAFU (doc.29A/7)
12. Élection des Commissaires aux comptes (Candidats : Mohammed Bachiri & Rosa Primois)
13. Résultat de l'Élection de 4 membres du Comité exécutif
14. Questions diverses
15. Clôture de la session

.....
Assemblée générale de l'AAFU –3 juin 2021– PROCURATION

Je, soussigné(e)

.....
(lettres majuscules)

donne procuration à

M./Mme

Également membre ou membre associé(e) de l'AAFU pour me représenter à l'Assemblée générale de ladite Association le 3 juin 2021, participer à toutes les discussions et émettre tout vote.

Date:

Signature:

ASSOCIATION OF FORMER UNESCO STAFF MEMBERS (AFUS)

GENERAL ASSEMBLY

Twenty-Eighth Regular Session

Monday, 23 November 2020 at 2:30 p.m. by Videoconference via ZOOM

Provisional Report of 23/01/2021

Item 1. Opening of the session

In the absence of a quorum, Georges Kutukdjian, President of AFUS, adjourned the session for ten minutes during which time he provided guidelines to facilitate the conduct of the Assembly via ZOOM. He declared the session open at 2:40 p.m.

Ninety-eight (98) former staff members from around the world participated in this virtual session of the Assembly.

Item 2. Election of the Officers of the General Assembly

The following were elected unanimously: Jacques Rao, Chair; Pierre Sayour, Vice-Chair and Elizabeth Khawajkie, Rapporteur.

In assuming his functions, the Chair of the session thanked the Assembly for their confidence and he expressed hope that everyone was doing well. On behalf of all of the participants, he paid tribute to the memory of former colleagues who passed away during the course of this past year. He also pointed out that this was the first time that the General Assembly was being conducted in a virtual way. He recalled that this was the second time that this session had to be postponed on account of the sanitary crises provoked by Covid-19 and that it was vital for it to take place before the end of the year in accordance with the AFUS Statutes which foresee that the Regular session of the General Assembly be held once a year (article VIII.4).

Item 3. Statement by Mr. Qu Xing, Deputy Director-General, representative of the Director-General

Mr. Xing Qu's statement was very much appreciated as he covered topics of utmost interest to retired staff members. His speech will be published in LIEN/LINK.

Item 4. Election of two tellers

Aimée Ravonison and Wolfgang Vollmann were elected by consensus.

Item 5. Adoption of the Agenda

The Agenda was adopted without modification. However, the Chair indicated that the Report of the Auditors, foreseen under Item 9 of the Agenda (Financial Report for 2019) had not been completed due to the pandemic crisis and that it will be examined at the next session of the General Assembly. The same action will be taken with regard to the Financial Report and therefore only the Provisional budget for 2021 will be examined at this time under Item 9.

Item 6. Approval of the Report of the twenty-seventh session.

The Report was approved.

Item 7. Presentation of candidates to the Executive Committee

The four candidates for the four vacant posts presented themselves briefly (in alphabetical order) as follows: Christine Bruyère, Monique Couratier, Georges Kutukdjian and Josiane Taillefer. The

Chair recalled that the Committee is composed of twelve members elected for three years by the GA and that it is renewed by one-third each year in accordance with the Statutes. Consequently, each year four posts are to be renewed for a mandate of three years. He thereby specified that due to the delay in convening the GA, because of the sanitary situation, the mandate for those elected will begin retroactively on 1 July 2020 as the mandate for the 4 out-going members expired on 30 June 2020.

Item 8. Annual Report of the Executive Committee

Presentation

In presenting the Report, Georges Kutukdjian, AFUS President, underlined that the United Nations Pension Fund is doing very well with some 79,5 billion dollars which represents a major increase compared to previous years which was also confirmed by the Deputy Director-General in his statement. The President also declared that he was particularly fortunate to work with such an excellent Executive Committee whose members exceeded praise and that he wished to thank them publically at this General Assembly. During this past year and in spite of Covid-19 the Executive Committee had never met, nor consulted, so often.

Josiane Taillefer reassured again that the United Nations Joint Staff Pension Fund (UNJSPF) was in good shape. She strongly invited colleagues to connect on line with the Fund's platform in accordance with the codes given, two years ago, to retired staff. The new leadership of the Fund are keen to do away progressively with the use of paper in replying to general inquiries and in particular, to requests for information regarding the transfers of our pensions.

Vérène Séret drew attention to the action taken by AFUS concerning obtaining tax exemption from pensions provided by the United Nations in France but did not lead to obtaining the expected results. However, she assured that this action would be followed up. She also indicated steps taken by the AFUS on behalf of retired staff from countries belonging to the European Union, the European Economic Area and Switzerland so that they can benefit from the exemption of the "CSG-CRDS" regarding their property income in light of the decision taken by the French State Council (Conseil d'Etat) on 9 September 2020.

Christine Bruyère explained that because of the Covid-19 the AFUS financial accounts for 2019 have not been certified by the Auditors. However, at the present state the accounts show a surplus. As for the provisional budget for 2020, it is calculated on the basis of a balance between expected revenue and expenditures. She reassured the Assembly that she supervises very carefully the AFUS accounts in order to avoid any kind of deficit, except for an exceptional situation to occur.

Josette Erfan declared that in spite of the Covid-19 the Commission of Cultural Activities pursued its action. For the first time she organized two virtual visits to exhibitions in Paris on account of the closing of museums. These visits were immensely appreciated and enabled colleagues who live out of Paris to benefit from these exceptional showings (Turner and Tissot). More virtual visits to exhibitions will be offered soon. She expressed her deep regret that the annual end of the year luncheon for AFUS members had to be cancelled in December on account of the decisions taken by UNESCO in order to contain Covid-19.

Neda Ferrier confirmed that the Memory and Future Club remained very active with the convening of four thematic debates on issues of considerable importance. However the eruption of the sanitary crisis in March 2020 obliged the Club to change its strategy and to pursue its exchanges through two videoconferences. The next debate is foreseen on the topic of geopolitical challenges of historical heritage.

Monique Couratier, Chief Editor of LINK for the past 9 years, announced that issue number 137 of LINK had just been published. She explained that there is an editorial policy that must be respected and that it is not always possible to publish everything that is submitted. However, certain texts and contributions can be included in the AFUS web site. She informed the Assembly that a new publication devoted to the former Director-General, Mr Amadou Mahtar M'Bow is under preparation in view of the forthcoming event foreseen in celebration of his 100th birthday to be held on 20 May 2021.

Patrick Gallaud, in-charge of the Club "One author, one book, one hour" invited AFUS members to send him proposals of books, films or DVDs to be presented and discussed. He also emphasized the work undertaken for the renewal and improvement of the AFUS Website and the new permanent link created with UNESCO News and its 75th Anniversary. There will also be a new section dedicated to colleagues who have passed away.

Georges Kutukdjian presented, on behalf of **Odile Blondy**, the Commission of Social Affairs in recalling its importance, its consultations and its telephone communications which members often benefit from. On account of the general increase worldwide of health expenses, and particularly in view of the sanitary crises which requires sometimes intensive care, he reminded the Assembly of the importance of taking out additional health insurance.

General discussion

Since there were neither comments nor questions from Assembly members, the Chair concluded that the Report was complete and factual and he congratulated the Executive Committee for the quality of the excellent work conducted and the large number of activities offered to AFUS members.

Approval of the Report

The Annual Report of the Executive Committee was approved.

Item 9. Report by the Treasurer for 2019

Report by the Auditors

The 2019 Report by the Treasurer as well as the Auditors' Report had not been finalized on account of two successive confinements. These Reports will be presented at the 29th session of the AFUS General Assembly in 2021 along with the Accounts for 2020 and the Auditors' Report for 2020.

Discharge

It was not possible to provide the Treasurer with the discharge for the management of the 2019 accounts for the reasons given above.

Provisional budget for 2020/2021

The draft budget was balanced as required and approved.

Item 10. 75th Anniversary of UNESCO

Mr. Adama Aly Pam, Chief of the Section of Archives, Library and the Management of Recordings, presented a vast photographic panorama illustrating the founding of UNESCO and its mission to build peace in the minds of men and women during the course of these 75 past years. He underlined the relevance of the mandate of the Organization today more than ever.

Adama Pam explained that, thanks to a major contribution made by Japan, UNESCO was able to launch recently a digital programme and the incorporation on-line of its archives (films, audio recordings, 5,000 photographs and documents). This precious legacy reveals the considerable

contribution made by the Organization, throughout the decades, to reinforce its mission as stated in its Constitution to ensure a humanistic perspective founded on ethical principles in the fields of education, science and culture. Some 145 Member States took part in this endeavour as well as a large number of colleagues and AFUS members.

Adama Pam recalled that the UNESCO Constitution was signed in London on 16 November 1945 and that its Headquarters were established in Paris in 1948 in the former Hotel Majestic near the Champs-Élysées prior to being transferred in 1958 to the Place de Fontenoy. He explained that UNESCO replaced the International Institute for Intellectual Co-operation (IIC) which already had its Headquarters in Paris. He cited one of the founders of UNESCO, Archibald MacLeish, poet and librarian of the American Congress. When asked if it were possible to teach peace, Mr. MacLeish replied “We can only make peace through education”!

Adama Pam presented a broad spectrum of major UNESCO achievements. For example, he referred to the considerable literacy campaigns and the commitment of the Organization, ever since 1948, to promote and defend human rights and fundamental freedoms. He recalled UNESCO’s action to eliminate racism and colonialism and its participation in research on crimes against humanity as well as war crimes, from enslavement to the Shoah. He drew attention to UNESCO’s role in saving the Nubian monuments and in 1968 the Abou Simbel temples which led the Organization to the launching of the on-going campaign to preserve World Heritage as governed by its 1972 Convention.

Thereafter, Adama Pam drew attention to the long standing commitment of UNESCO to prepare and publish major works on the history of humanity and the work of Lévi-Strauss on race and history. As for the publication of the **General History of Africa**, eight volumes have been published since 1971 and three more are under preparation. He also underlined the value of various UNESCO “World Reports” devoted to education, science, culture, water and science and technology.

Thanks to UNESCO archives, some 120,000 documents are now available and accessible. He invited AFUS members to consult this enormous wealth of information through the link: <http://digital.archives.unesco.org>.

In conclusion the speaker observed that during these past 75 years UNESCO had largely assumed its role as “the conscious of humanity” and has followed a thrilling path that it should pursue.

The Chair of the General Assembly warmly thanked Mr. Pam for this passionate journey into the past and for having so well summarized UNESCO’s 75 years of existence. He also drew attention to the excellent on-line exhibition “An Act for Peace” covering the creation of UNESCO (1945-1946) which was designed by the Archives Unit, with the support of the United Kingdom.

Furthermore, he pointed out that we have another year for celebrating the 75th Anniversary of UNESCO. Its Constitution was signed on 16 November 1945 but it came into effect on 4 November 1946. This latter date of November 4 will coincide with the 41st session of the General Conference, which will enable the preparation of a major commemoration as announced by the Secretariat (DPI).

An AFUS member, Jens Boel, (former UNESCO Chief of Archives) intervened and thanked Mr. Pam for this awesome digital contribution developed by the Archives Unit which enables one to better grasp the achievements of UNESCO and the work it will continue to undertake.

Georges Kutukdjian, AFUS President, also expressed his deep appreciation for Mr. Pam’s moving presentation. He recalled that in 2021 AFUS will commemorate the 75 years of UNESCO which will

be announced at the appropriate time. In the meantime, the President explained that AFUS has opened a special Section on its Website devoted to the 75th Anniversary.

Item 11. Election of two auditors

Mr. Mohammed Bachiri and Ms. Rosa Primois were unanimously re-elected.

Item 12. Results of the Election of 4 members of the Executive Committee

The number of candidates being equal to the number of vacant posts, the following four candidates were unanimously elected: C. Bruyère, M. Couratier, G. Kutukdjian and J. Taillefer. The Chair of the General Assembly specified that their new three-year mandate would come into effect on 1 July in accordance with the AFUS Statutes (Article X stipulates that the mandate of new Executive Board members comes into effect on 1 July of the year of their election). He thanked the Executive Board members for their work conducted and wished full continuing success with their renewed mandate.

Item 13. Other matters

The President of AFUS drew the attention of the Assembly to the absence in the AFUS Statutes and Regulations of provisions regarding the remote conduct of General Assemblies and the procedures for elections through electronic media. He explained that the Executive Committee is willing to examine these issues and to present corresponding amendments to the AFUS Statutes at the next General Assembly.

This initiative was accepted and the Executive Committee is invited to prepare the necessary amendments for the perusal of the 29th AFUS General Assembly.

The AFUS President then proceeded to giving a vote of thanks. He expressed his deep appreciation to Mr. Qu Xing, Deputy Director-General, for his address given on behalf of the Director-General, Madam Audrey Azoulay. On behalf of all of the participants, he thanked Jacques Rao, Chair of the General Assembly, Pierre Sayour, Vice-Chair and Elizabeth Khawajkie, Rapporteur. He underlined the valuable work carried out by Aimée Ravonison, AFUS Secretariat, and Agnès van den Herreweghe for the layout and preparation of LINK/LIEN.

Item 14. Closure of the session

The Chair of the Assembly paid tribute to the impressive work of Georges Kutukdjian, AFUS President, and his Executive Committee. He congratulated him on his re-election as well as the other out-going members who were also unanimously re-elected which testifies the enormous confidence of the GA towards them. He also thanked his Vice-Chair, the Rapporteur and Neda Ferrier, Patrick Gallaud and Chantal Koussou who greatly ensured that this first virtual General Assembly be conducted in the best possible conditions.

He recalled two important deadlines and invited all members to renew their annual 2021 AFUS membership and to attend the virtual session of the MBF General Assembly of Participants on 16 December via ZOOM (from 1:00 to 4:00 p.m Paris time).

The Chair presented his best wishes for the New Year, good health and happy holidays to all.

The session rose at precisely 4:49 p.m.

(Translated by Ms Elizabeth Khawajkie, Rapporteur)

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

Assemblée générale

Vingt-huitième session ordinaire

Lundi 23 novembre 2020 à 14h30, en Visioconférence via ZOOM

Compte-rendu provisoire du 23/01/2021

Point 1 : Ouverture de la session

Le Quorum n'étant pas atteint, Georges Kutukdjian, Président de l'AAFU, ajourne la session pour dix minutes pendant lesquelles il donne des consignes pour faciliter le déroulement de l'Assemblée via le serveur ZOOM. Il déclare la session ouverte à 14h40.

Quatre-vingt-dix-huit (98) anciens fonctionnaires du monde entier ont participé à cette Assemblée en session virtuelle.

Point 2 : Election du bureau de l'Assemblée générale

Sont élus à l'unanimité : Jacques Rao, Président, Pierre Sayour, Vice-Président, et Elizabeth Khawajkie, Rapporteuse.

En prenant ses fonctions le Président de la séance remercie l'Assemblée pour sa confiance et il espère que tout le monde se porte bien. Au nom de tous les participants, il rend hommage à la mémoire des anciens collègues qui sont décédés au cours de l'année écoulée. Il indique que c'est la première fois que l'Assemblée générale est conduite d'une manière virtuelle. Il rappelle que c'est la deuxième fois qu'elle a dû être reportée en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et qu'il est important qu'elle ait lieu avant la fin de l'année conformément aux statuts de l'AAFU qui prévoient que l'Assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an (article VIII.4).

Point 3 : Allocution de M. Qu Xing, Directeur général adjoint, représentant la Directrice générale

L'intervention, très appréciée, de M. Qu Xing aborde les sujets auxquels les retraités tiennent beaucoup. Son discours sera publié dans la Revue LIEN/LINK.

Point 4 : Election de deux scrutateurs

Sont élus par consensus : Aimée Ravonison et Wolfgang Vollmann.

Point 5 : Adoption de l'Ordre du jour

L'Ordre du jour est adopté sans modification. Le Président indique cependant que le rapport des commissaires aux comptes, prévu sous le point 9 de l'ordre du jour (Rapport de la Trésorière pour 2019) n'a pu être complété en raison de la situation pandémique et sera donc traité lors de la prochaine AG. Il en va de même pour le quitus sur ce rapport et, de ce fait, seul le budget prévisionnel pour 2021 sera examiné cette fois-ci au titre du point 9.

Point 6 : Approbation du Compte-rendu de la vingt-septième session

Le compte-rendu est approuvé.

Point 7 : Présentation des candidats au Conseil exécutif

Les quatre candidats, pour quatre sièges vacants, se présentent brièvement (par ordre alphabétique). Il s'agit de Mme Christine Bruyère, Mme Monique Couratier, M. Georges Kutukdjian, et Mme Josiane Taillefer. Le Président rappelle que le Conseil est composé de douze membres élus pour 3

ans par l'AG et qu'il est renouvelé par tiers chaque année conformément aux statuts. C'est ainsi que et tous les ans quatre sièges sont à renouveler pour un mandat de trois ans. Il précise enfin, qu'en raison du retard de la tenue de l'AG, dû à la pandémie, le mandat des élus débutera rétroactivement au 1^{er} juillet 2020, celui des 4 membres sortants ayant expiré le 30 juin dernier.

Point 8 : Rapport annuel du Comité exécutif

Présentation

En présentant le Rapport **Georges Kutukdjian**, le Président de l'AAFU, tient à souligner, comme le Directeur général adjoint l'a fait dans son allocution, que le fonds de pensions des Nations Unies se porte bien et se chiffre à 79,5 milliards de dollars ce qui représentent une forte augmentation par rapport aux années précédentes. Il déclare aussi qu'il a une chance extraordinaire de travailler avec un Comité exécutif remarquable dont les membres sont au-dessus de tous les éloges et qu'il souhaite remercier publiquement devant l'Assemblée générale. Depuis un an et en dépit du Covid-19 le Comité exécutif ne s'est jamais tant réuni ni ne s'est tant concerté. Ensuite les différents membres du Comité exécutif présentent leur rapport dans les différents domaines de leur attribution.

Josiane Taillefer assure de nouveau que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) est en bonne santé. Elle invite énergiquement les collègues à se connecter en ligne sur le portail de la Caisse avec les numéros de pensionnés qui nous ont été communiqués, il y a 2 ans. La nouvelle direction souhaite progressivement mettre un terme à l'utilisation de papier a nos diverses demandes en général et aux informations sur le versement de nos pensions en particulier.

Vèrene Séret évoque la démarche effectuée par l'AAFU concernant l'exonération fiscale des pensions versées par les Nations Unies en France sans obtenir des résultats escomptés. Cependant cette initiative sera poursuivie. Elle évoque aussi les démarches entreprises par l'AAFU afin que les retraités ressortissants des pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse puissent se prévaloir d'une décision du Conseil d'Etat du 9 septembre 2020 pour être exonérés de la CSG-CRDS sur leurs revenus fonciers.

Christine Bruyère explique qu'à cause de la Covid-19 les comptes de l'AAFU pour 2019 n'ont pas pu être certifiés par les Commissaires aux comptes. Cependant, ils présentent un solde positif. Quant au budget prévisionnel pour 2020 il est calculé sur une base équilibrée entre les recettes et les dépenses prévues. Elle rassure l'Assemblée qu'elle veille de près sur les comptes de l'AAFU afin qu'ils n'accusent aucun déficit, sauf situation exceptionnelle.

Josette Erfan signale qu'en dépit de la Covid-19, la Commission des activités culturelles poursuit ses activités. Pour la première fois elle a organisé deux visites virtuelles d'expositions à Paris, à cause de la fermeture des musées. Ces visites furent très appréciées et ont permis aux collègues n'habitant pas Paris de profiter de ces très belles expositions (Turner et Tissot). D'autres expositions virtuelles auront lieu prochainement. Elle tient à exprimer son regret que le déjeuner traditionnel de fin d'année pour les membres de l'AAFU ne puisse avoir lieu au début de décembre en raison des consignes adoptées pour juguler la Covid-19.

Neda Ferrier déclare que le Club Mémoire & Avenir a été très actif avec la tenue de quatre débats thématiques portant sur des sujets d'une grande importance. Cependant l'irruption de la crise sanitaire en mars 2020 a obligé le Club à changer de stratégie et à poursuivre ses échanges par deux visioconférences. Un prochain débat est prévu sur les **enjeux géopolitiques du patrimoine historique**.

Monique Couratier, la Rédactrice en chef de LIEN/LINK depuis 9 ans, a annoncé que le numéro 137 de LIEN vient de paraître. Elle explique qu'il y a une ligne éditoriale de LIEN qui doit être respectée et qu'il n'est pas toujours possible de publier tout ce qui est envoyé. En revanche, certains textes et contributions reçus peuvent trouver leur place sur le site web de l'AAFU. Elle signale qu'une nouvelle publication concernant l'ancien Directeur général, Monsieur Amadou Mahtar M'Bow, est en cours de préparation, en vue de la Conférence prévue le 20 mai 2021 pour marquer ses 100 ans.

Patrick Gallaud, responsable du Club « Un/e auteur/e, un livre, une heure » fait appel aux membres de l'AAFU pour qu'ils lui envoient des propositions de livres, de films ou de DVDs à présenter et à discuter. Il met l'accent également sur les travaux effectués pour la rénovation et l'amélioration du site internet de l'AAFU et le nouveau lien permanent créé avec les Nouvelles de l'UNESCO et leur 75^{ème} Anniversaire. Il y aura aussi une nouvelle rubrique dédiée aux collègues qui nous ont quittés.

Georges Kutukdjian présente, au nom d'**Odile Blondy**, la Commission des questions sociales en rappelant son importance, ses permanences, et des consultations téléphoniques auxquelles nos membres font souvent recours. En raison de l'augmentation en général partout dans le monde des frais liés aux soins de santé, et en particulier de la crise sanitaire qui entraîne quelquefois des soins en service intensif, il rappelle l'importance de prendre une assurance de santé complémentaire.

Discussion générale

Constatant que l'auditoire ne formule pas de commentaires et ne pose pas de questions, le Président de l'Assemblée conclut que le Rapport est complet et précis et il félicite le Comité exécutif pour la qualité de son travail et le grand nombre d'activités menées au service de la communauté AAFU.

Approbation du rapport

Le Rapport annuel du Comité exécutif est approuvé.

Point 9 : Rapport de la trésorière pour 2019

Rapport des Commissaires aux comptes

Le Rapport de la Trésorière pour 2019 et le Rapport des Commissaires aux comptes n'ont pas pu être finalisés en raison des deux confinements successifs. Ils seront présentés à la 29^{ème} session de l'Assemblée générale ordinaire de l'AAFU en 2021 avec les Comptes pour 2020 et le Rapport pour 2020 des Commissaires aux comptes.

Quitus

Quitus ne peut être donné à la Trésorière pour sa gestion des comptes en 2019 pour les raisons évoquées plus haut.

Budget prévisionnel pour 2020/2021

Ce projet de budget est en équilibre, comme il se doit et il est approuvé.

Point 10 : 75^{ème} anniversaire de l'UNESCO

M. Adama Aly Pam, Chef de l'Unité des Archives, de la bibliothèque et de la gestion des enregistrements, présente un vaste panorama photographique concernant la fondation de l'UNESCO et sa trajectoire pour élever la paix dans l'esprit des hommes et des femmes au cours de ces 75 dernières années. Il insiste sur le fait qu'aujourd'hui le mandat de l'Organisation est plus pertinent que jamais.

Adama Pam explique que, grâce à une contribution importante du Japon, l'UNESCO a pu lancer récemment un programme de numérisation et de mise en ligne de ses archives (des films, des enregistrements audio, 5,000 photos et des documents). Ce témoignage précieux démontre l'apport

considérable de l'Organisation, au fil des décennies, pour renforcer les missions qui lui sont confiées par son Acte constitutif en matière d'éducation, de science et de culture, dans une perspective humaniste et ancrées dans des principes éthiques. Quelques 145 Etats membres ont participé à cette démarche ainsi que de nombreux collègues et des membres de l'AAFU.

Adama Pam rappelle que l'Acte constitutif de l'UNESCO fut signé à Londres le 16 novembre 1945 et que le Siège de l'Organisation s'est installé à Paris en 1948 dans l'ancien Hôtel Majestic, près des Champs-Élysées, avant d'être transféré en 1958 à la Place de Fontenoy. Il explique que l'UNESCO a remplacé l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICC) qui avait déjà son Siège à Paris. Il cite un des fondateurs de l'UNESCO, Archibald MacLeish, poète et Bibliothécaire du Congrès américain. Quand on lui avait demandé s'il est possible d'enseigner la paix, il a répondu « qu'on ne peut faire la paix que par l'éducation » !

Adama Pam présente un grand tableau des réalisations majeures de l'UNESCO. Par exemple, il se réfère aux grandes campagnes d'alphabétisation et à l'engagement de l'Organisation dès 1948 pour promouvoir et défendre les droits humains et les libertés fondamentales. Il rappelle l'action de l'UNESCO pour lutter contre le racisme et la colonisation et sa participation à la recherche sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre – de l'esclavage à la Shoah. Il cite le rôle de l'UNESCO pour sauver les monuments de Nubie et en 1968 les temples d'Abou Simbel ce qui a conduit l'Organisation à mettre sur pied la grande campagne de préservation du Patrimoine mondial régie par sa Convention de 1972.

Ensuite, Adama Pam attire l'attention sur le travail de longue haleine de l'UNESCO pour préparer et publier de grandes œuvres sur l'histoire de l'humanité et les ouvrages de Lévi- Strauss sur la race et l'histoire. Quant à la publication de **l'Histoire générale de l'Afrique**, depuis 1971 huit tomes ont été déjà édités et trois autres sont en préparation. Il souligne la valeur des différents 'Rapports mondiaux' de l'UNESCO sur l'éducation, la science, la culture, l'eau, et la science et la technologie.

Grâce au travail des archives de l'UNESCO, quelques 120.000 documents sont maintenant disponibles et accessibles. Il invite les membres de l'AAFU à consulter cette grande richesse en utilisant le lien : <http://digital.archives.unesco.org>.

Pour conclure, l'orateur déclare que, pendant 75 ans, l'UNESCO a assumé son rôle de « conscience du monde » et qu'elle a parcouru un chemin exaltant qu'elle est appelée à poursuivre.

Le Président de l'Assemblée générale remercie chaleureusement M. Pam pour ce voyage passionnant dans le passé et pour avoir si bien résumé les 75 ans de l'UNESCO. Il rappelle aussi la belle exposition en ligne « Un Acte pour la Paix », qui porte sur la période fondatrice de l'UNESCO (1945-46), et a aussi été conçue par l'unité des archives, avec le soutien du Royaume-Uni.

Par ailleurs, il signale que nous avons encore une année pour célébrer le 75^{ème} anniversaire de l'UNESCO. Son Acte Constitutif fut signé le 16 novembre 1945 mais il est entré en vigueur le 4 novembre 1946. Cette date du 4 novembre coïncidera avec la tenue de la prochaine session de la Conférence générale ce qui permettra de préparer une commémoration importante comme annoncé par le Secrétariat (DPI).

Un membre de l'AAFU, Jens Boel, (ancien Chef des Archives de l'UNESCO) intervient pour remercier M. Pam pour cette contribution numérique magnifique menée à bien par le Service des archives et qui permet de mieux appréhender les réalisations de l'UNESCO et ce qu'elle continue d'entreprendre.

Georges Kutukdjian, Président de l'AAFU, tient aussi à exprimer son appréciation à M. Pam pour son exposé passionnant. EN 2021, l'AAFU commémorera les 75 ans de l'UNESCO par un événement qui sera annoncée en temps et en heure. En attendant, le Président explique que l'AAFU a ouvert une rubrique dédiée au 75^{ème} anniversaire au sein de son site Internet.

Point 11 : Election de deux Commissaires aux comptes

M. Mohamed Bachiri et Mme. Rosa Primois sont réélus à l'unanimité.

Point 12 : Résultat de l'Election de 4 membres du Comité exécutif

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes vacants, les quatre candidats sont déclarés élus à l'unanimité, à savoir : C. Bruyère, M. Couratier, G. Kutukdjian et J. Taillefer. Le Président de séance rappelle que leur nouveau mandat de 3 ans prendra effet au 1^{er} juillet, afin d'être en conformité avec les statuts de l'AAFU (l'article X stipule que le mandat des nouveaux membres du Comité exécutif prend effet au 1^{er} juillet de l'année de leur élection). Il remercie l'équipe sortante pour le travail accompli et leur souhaite plein succès dans leur nouveau mandat renouvelé.

Point 13 : Questions diverses

Le Président de l'AAFU attire l'attention de l'Assemblée de l'absence dans nos Statuts et notre Règlement intérieur de dispositions concernant la tenue d'Assemblées générales à distance et par visioconférence et de procédures d'élections par voie électronique. Il explique que le Comité exécutif est disposé à étudier la question et à présenter des amendements aux Statuts et au Règlement intérieur de l'AAFU lors de la prochaine Assemblée générale.

Cette initiative est acceptée et le Comité exécutif est invité à préparer des amendements en ce sens à l'attention de la 29^e Assemblée générale de l'AAFU.

Le Président de l'AAFU procède ensuite aux remerciements. Il exprime sa gratitude à M. Qu Xing, Directeur général adjoint, pour son allocution prononcée au nom de la Directrice générale, Madame Audrey Azoulay. Il remercie, au nom de tous les participants, Jacques Rao, le Président de séance, qui a conduit d'une manière magistrale et très conviviale la présente Assemblée, ainsi que Pierre Sayour, le Vice-Président et Elizabeth Khawajkie, la Rapporteuse. Il souligne le travail précieux d'Aimée Ravonison au sein du Secrétariat de l'AAFU et celui d'Agnès van den Herreweghe pour la composition et la préparation de LIEN/LINK.

Point 14. Clôture de la session

Le Président de l'Assemblée rend hommage au travail remarquable de Georges Kutukdjian, Président de l'AAFU et de son Comité exécutif. Il le félicite pour sa réélection ainsi que les autres membres sortants réélus à l'unanimité, ce qui témoigne de la grande confiance de l'AG à leur égard. Il remercie son Vice-Président et la Rapporteuse, ainsi que Neda Ferrier, Patrick Gallaud et Chantal Koussou qui ont beaucoup œuvré pour que cette Assemblée générale virtuelle puisse se tenir dans les meilleures conditions possibles.

Il rappelle deux échéances importantes en invitant tous les membres à renouveler leurs cotisations annuelles auprès de l'AAFU pour 2021 et à assister à l'Assemblée générale des participants à la CAM le 16 décembre prochain, en session virtuelle, via ZOOM (de 13h à 16h).

Le Président présente ses meilleurs vœux de bonne année, de bonne santé et de bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 16h49 précises.

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)
ASSOCIATION OF FORMER UNESCO STAFF MEMBERS (AFUS)

Présentation des candidats au Comité exécutif
Presentation of candidates to the Executive Committee

Le Comité exécutif, composé de 12 membres, est renouvelé par tiers chaque année. Il faut élire quatre membres cette année dont les candidats sont présentés ci- dessous.

The Executive Committee, composed of 12 members, is renewed by one-third each year. So, four members are to be elected this year; the candidates are presented below.

Les autres membres du Comité sont les suivants :

The other members of the Committee are

Odile Blondy, Raul Boyle, Christine Bruyère, Monique Couratier, Josette Erfan, Georges Kutukdjian, Phi Nguyen Thi Nhu & Josiane Taillefer.

Jens Boel



I joined UNESCO in 1993 and served as the Chief Archivist of the Organization from 1995 until my retirement on 31 December 2017. I coordinated the UNESCO History Project since its inception in 2004 and was active within the International Council on Archives (ICA), where I chaired the Section of International Organizations from 2000-2004 and again from 2008-2012. I was one of the founders of the ICA Working Group (now Section) on Archives and Human Rights in 2003 and am still active within this network.

I worked with AFUS right from my first year at UNESCO and, in particular, as of 2000 in close cooperation with the AFUS History Club (now the Memory and Future Club). I am a member of the AFUS Executive Committee since 2018 and would like to continue contributing to create synergies among staff and former staff with the objective of serving UNESCO and its ideals. Therefore, I am a candidate for the AFUS Executive Committee.

Neda Ferrier



J'ai découvert l'UNESCO à la Délégation de Colombie, avant de rejoindre en 1984 la rédaction du *Courrier*. La suite de mon parcours s'est déroulée au sein du Secteur des relations extérieures, où j'ai pris la responsabilité de la Section des ONG, puis de la Section des commissions nationales. A l'issue d'un congé spécial assorti d'une mission de soutien pour la Villa Ocampo à Buenos Aires (Argentine), j'ai réintégré le Secrétariat au Cabinet du Directeur général en charge de l'Unité de correspondance, avant de reprendre à ERI la tête de la Section des OIG. Depuis 2015, j'œuvre au Comité exécutif de l'AAFU et à la présidence du Club Mémoire & Avenir au resserrement

des liens entre fonctionnaires retraités et actifs. J'ai tenté de faire du Club Mémoire & Avenir une plateforme de dialogue sur des thématiques qui conservent leur actualité et leur pertinence pour l'Organisation. Je propose de poursuivre cette action en dépassant les contraintes de la crise sanitaire et en essayant d'élargir notre offre à de nouveaux publics. Votre soutien m'est indispensable pour enrichir et développer nos échanges.

Patrick Gallaud



J'ai le plaisir de présenter à nouveau ma candidature au comité exécutif de l'AAFU.

Je souhaite poursuivre avec enthousiasme les tâches qui m'ont été confiées lors de mon mandat précédent, à savoir la gestion du site Internet récemment rénové et de la nouvelle page Facebook, ainsi que l'animation du club « un auteur, un livre, une heure ». Je poursuivrai aussi ma collaboration régulière au magazine « LIEN/LINK, notamment avec la rubrique « Diagonales » ou pour tout autre dossier qui me serait confié. Je vous remercie pour votre confiance.



Vèrène Seret Mukamusoni

Au cours de ces trois dernières années, faire partie du Comité Exécutif de l'AAFU fut à la fois un défi et un honneur, avec le plaisir immense de donner du temps à mes collègues. Si la santé reste au rendez-vous, je souhaiterais prolonger cette expérience auprès d'une équipe qui m'apporte une connaissance insoupçonnée sur la richesse d'une vie après le service.

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO

Rapport annuel du Comité exécutif

INTRODUCTION

Le Comité exécutif, renouvelé par l'Assemblée générale à sa 28^e session, a élu le Bureau. Le Comité exécutif a régulièrement invité à ses réunions l'ancienne Présidente de l'AAFU, les chargés de

mission et d'autres membres de l'AAFU selon les sujets spécifiques abordés.

La composition du Comité exécutif, du Bureau et des organes subsidiaires est indiquée ci-après :

Composition du Comité exécutif et des organes subsidiaires :

Président : **G. Kutukdjian**

Vice-président/e : **J. Taillefer, P. Gallaud**

Secrétaire générale : **J. Erfan**

Trésorière : **C. Bruyère**

Autres membres :

O. Blondy J. Boël, R. Boyle, M. Couratier, N. Ferrier, N. Thi Nhu Phi, V. Séret-Mukamusoni

Pensions et fiscalité : **J. Taillefer**, R. Boyle, Y. Nouguier, V. Séret-Mukamusoni

Protection médicale (CAM & assurances complémentaires) : **G. Kutukdjian**, C. Bruyère, J. Taillefer

Questions sociales : **O. Blondy**, Josiane Taillefer

Conseil de gestion du Fonds de solidarité : **J. Taillefer**, O. Blondy, C. Bruyère,

Activités culturelles, loisirs et voyages : **J. Erfan**, J. Cahill, G. Fougère

Club « Un.e auteur.e, un livre, une heure » : **P. Gallaud**, N. Thi Nhu Phi, G. Kutukdjian

Club Mémoire & Avenir : **N. Ferrier**, S. Uvalic-Trumbic, J. Boël

Promotion et Adhésions : **C. Bruyère**, O. Blondy, N. Dhumal, J. Erfan, R. Navillod

Accès Intranet : **R. Navillod**

Site Internet : **P. Gallaud**, G. Kutukdjian, C. Bruyère, J. Erfan, R. Marchand

Comité de rédaction de LIEN/LINK : Directeur de la publication : **G. Kutukdjian**

Rédactrice en chef : **M. Couratier**

Secrétariat de rédaction et mise en page : **A. van den Herreweghe**

Maquetter d'origine : **I. Fabbri**

Membres : **F. Albernaz, C. Bruyère, M. Bulos, D. Diene, J. Erfan, N. Ferrier, P. Gallaud, M. Hadley, A. Kazancigil, E. Khawajkie, L. Lévi-Strauss, S. Passman, J. Richardson**

I - ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif (COMEX) a tenu 18 réunions en distanciel entre avril 2020 et mars 2021 (à l'exception de juillet et août 2020, en raison des vacances estivales. Le Rapport annuel du COMEX, à l'instar de l'an dernier, couvre la période 04/2020 – 03/2021.

Depuis avril 2020, le COMEX a mené les activités de l'AAFU dans des circonstances particulièrement difficiles en raison de la pandémie mondiale. Cependant, les membres du COMEX ont assuré les permanences et poursuivi les travaux de fond à distance. De surcroît, le COMEX a renforcé sa communication avec les membres de l'AAFU et a multiplié les moyens dont il disposait. Après une période d'adaptation, il a repris conférences, entretiens, visites culturelles, etc., en mode

distanciel, grâce à la créativité de Josette Erfan, Neda Ferrier et Patrick Gallaud. De plus, jamais il n'a informé autant ses membres sur des questions cruciales liées par exemple aux vaccinations contre la Covid-19 et à la fiscalité. En effet, grâce à Josiane Taillefer, Véréne Séret-Mukamusoni et Raul Boyle, une partie de nos membres ressortissants de l'Espace économique européen et de la Suisse, ont reçu un soutien exceptionnel pour demander des exonérations de la CSG & de la CRDS sur leurs revenus fonciers. Le COMEX a relancé la Commission de la Promotion et des adhésions grâce à la pugnacité de Christine Bruyère, de Josette Erfan et d'Odile Blondy. Pour faire imprimer LIEN/LINK et pour sa diffusion, Monique Couratier a été sur tous les fronts, avec l'aide exceptionnelle de nos collègues du Secrétariat qui travaillaient dans des

conditions difficiles. Enfin, je voudrais souligner le rôle important que jouent Jens Boël et N. Thi Nhu Phi dont les précieux conseils sur l'orientation des activités de l'AAFU sont de tout premier ordre.

Au cours de cette période nous avons eu à déplorer plusieurs décès d'éminents membres de l'AAFU que nous regretterons très longtemps, en particulier Hervé Bourges, Sorin Dumitrescu, John Kaboré, Viviane Launay, Zaghoul Morsy, Sema Tanguiane et Dina Zeidan.

Le Comité exécutif a poursuivi ses contacts avec les responsables de la CAM en vue de déterminer objectivement sur la base de l'appel d'offre pour désigner le prestataire de services pour assurer les remboursements d'actes médicaux à partir du 1^{er} janvier 2021. C'est MSH Intl. qui fut sélectionné.

Par le truchement de la FAAFI/FAFICS, le COMEX a suivi de près les travaux du Groupe de travail sur la gouvernance du Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies, institué par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Depuis juin 2020, un Comité d'organisation a été mis sur pied pour préparer le Centenaire de M. A.M. M'Bow. La date initialement retenue était le 20 mai 2021. Cependant, étant donné les restrictions sanitaires, le Comité d'organisation a décidé de repousser le **Centenaire de Amadou Mahtar M'Bow : Un homme debout dans son siècle, au 25 octobre 2021**. La date est hautement symbolique car le 24 octobre de chaque année est proclamée la Journée des Nations Unies.

Enfin, le COMEX voudrait remercier tous les membres de l'AAFU qui participent aux activités des Commissions, du Comité de rédaction et des Clubs ainsi que les bénévoles qui l'aident sous différentes formes, en particulier : *Joan Cahill, Nina Dhumal, Geneviève Fougère, Mira Hassine, Renato Navillod, Yolaine Nouguier et Margo Trioulèyre*.

II - MEMBRES

Au 31 décembre 2020, l'Association comptait 1508 membres. Le nombre de nouveaux inscrits en 2020 s'élève à 5, mais hélas il faut déplorer le décès de 19 de nos membres.

III - QUESTIONS FINANCIÈRES

En 2020, l'AAFU a un solde créditeur de d'environ huit mille euros (8.000€), en raison :

- Des réunions du Bureau et du 49^e Conseil de la FAAFI/FAFICS qui se sont tenues en mode distanciel ;
- Du renouvellement du parc informatique que le COMEX a décidé de repousser à 2021.

IV – RELATIONS AVEC LA FAAFI/FAFICS

L'AAFU a participé au 49^e Conseil de la FAAFI/FAFICS, tenu en distanciel le 9 décembre

2021. Le Président, la Vice-présidente et Jacques Rao ont représenté l'AAFU. Le Président en a rendu compte de manière détaillée dans sa *Chronique* paru dans le LIEN N° 138.

V - RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DES CLUBS

1. Pensions et fiscalité

2020, année Covid pour tous a entraîné des bouleversements dans les conditions de travail de la commission Pensions/Fiscalité. Nous avons dû nous adapter afin de continuer à remplir notre mandat : apporter informations, aides et conseils à nos membres en matière de pension et de fiscalité. Nous avons notamment développé au mieux les contacts en distanciel (téléphone, Zoom) pour nos permanences hebdomadaires. Cela a été apprécié par nos adhérents de trouver un interlocuteur à qui se référer pour leurs questions récurrentes –lors du départ à la retraite, des déclarations de revenus, de la finalisation de leurs documents internes à la Caisse (Certificat de droit à pension, changements de résidence, de filière.....), pour les contacts avec les familles (maisons de retraite, décès, pension de survivant ...).

La Commission suit l'actualité en matière fiscale à mis en place en fin d'année, une campagne de réclamation des prélèvements sociaux (CSG/CRDS) acquittés à tort et à fonds perdus sur le revenu du patrimoine des fonctionnaires ressortissants de certains Etats en 2017, 2018 et 2019 – avec succès d'après les informations de dégrèvement qui nous sont parvenues.

Notre commission des pensions a commencé à s'informer sur l'application du Certificat de droit à pension à reconnaissance faciale, pour remplacer à terme le support papier. Cependant, le support papier restera encore en vigueur longtemps.

C'est avec une grande empathie que les membres de la Commission ont mis tout en œuvre pour aider les conjoints survivants dans leurs démarches administratives auprès de la Caisse des pensions.

2. Questions sociales

Odile Blondy lors de ses permanences a conseillé nos adhérents sur différentes questions sociales qui lui étaient présentées.

3. Conseil de gestion du Fonds de solidarité

Les contributions de nos membres en 2020 se sont élevées à 4.750€ et nous n'avons reçu aucune demande de dons ou de prêts aider des retraités dans des situations difficiles.

4. Activités culturelles, loisirs et voyages

L'année 2020 s'annonçait très riche en expositions. En janvier, nous avons visité au **Grand Palais** la superbe rétrospective consacrée à **Toulouse**

Lautrec, puis la grande rétrospective **Boltanski** au **Centre Pompidou** qui revient sur la vie et l'œuvre d'un des principaux artistes contemporains français et l'exposition **Mondrian figuratif au Musée Marmottan-Monet**, exposition événement qui met l'accent sur son œuvre figurative majeure.

Puis en février, après une intéressante visite de l'exposition consacrée à **Otto Wagner, Maître de l'art nouveau viennois, à la Cité de l'Architecture** est venu le temps de la pandémie par le coronavirus.

Pour pallier la fermeture des musées et nous permettre de découvrir les expositions programmées, une des solutions a consisté à s'installer dans son canapé et assister à une **visioconférence avec projection de tableaux et commentaires**. C'est ce que nous a proposé **Sandra Benoist** durant cette première période de confinement, en attendant la réouverture des musées : **James Tissot : l'ambigu moderne** (musée d'Orsay) (*cf. article dans Lien N°137*), **Giorgio De Chirico, la peinture métaphysique** (musée de l'Orangerie) ; **Matisse comme un roman** (Centre Pompidou).

Ce fut une manière de s'adapter aux contraintes du moment. Après une fin de saison culturelle stoppée par la crise sanitaire et la pause estivale, les expositions ont enfin repris pour les groupes mais avec des dispositifs stricts. En octobre, les conférencières ont proposé deux sorties : la visite de l'exposition **Giorgio de Chirico, la peinture métaphysique** (*cf. article dans le Lien N°138*) et la **découverte pédestre de l'Île Seguin et la Seine Musicale**.

Ensuite le second confinement a amené à nouveau son lot de déception avec l'annulation pour raison de sécurité sanitaire des six visites prévues en novembre et décembre : **Matisse, Luxes, Turner, Chanel, l'Empire des Sens !**

Loisirs : Notre ex-collègue **Maître Thai** a dû **interrompre début mars les cours de Tai Chi et de Qi Gong** qu'il dispensait chaque mardi matin à la Salle des Sports de Miollis. Et, vu l'ampleur de l'épidémie, le cours n'a pas pu reprendre. Maître Thai est néanmoins resté en contact avec les élèves en les exhortant à travailler en « télé-enseignement » ce qui leur a permis de continuer l'entraînement au Tai-chi-chuan et au Qi Gong.

La reprise des cours n'a pas pu se faire comme prévu en octobre dû aux consignes sanitaires de l'Administration et la fermeture de la Salle des Sports. Les cours n'ont pas repris depuis.

Vu les restrictions sanitaires et la fermeture du restaurant, le **Comité exécutif de l'AAFU a pris la décision d'annuler notre déjeuner de fin d'année**. Cette décision fut très difficile à prendre car c'est l'unique occasion pour tous les membres

qui le souhaitent de se retrouver en cette période festive et pour notre Président d'inviter à cette occasion la Directrice générale, l'Administration et les services œuvrant régulièrement pour l'Association.

5. Club « Un.e auteur.e, un livre, une heure »

Le Club de lecture « Un.e auteur.e, un livre, une heure » a été contraint depuis mars 2020 d'interrompre ses rencontres. Pendant les confinements successifs, des *Lectures pour un temps de confinement*, compte-rendu d'ouvrages et de films, ont été adressées régulièrement aux membres.

Depuis janvier 2021, le Club a repris ses activités en distanciel, reprenant le principe initial : questionner un.auteur à propos de son ouvrage pendant une heure. C'est ainsi que nous avons accueilli par visioconférence **Thomas Gomart**, Directeur de l'Institut français pour les relations internationales (IFRI) pour son ouvrage *Les guerres invisibles, nos prochains défis géopolitiques*. Les *Lectures pour un temps de confinement* et les versions vidéo des réunions sont accessibles sur le site de l'AAFU.

6. Accès à INTRANET

Tout membre du personnel retraité de l'UNESCO, du Siège et du Hors Siège, adhérent à l'AAFU, pourrait disposer d'une adresse électronique du type : prenom.nom@afus.unesco.org, pour avoir accès à l'Intranet.

Renato Navillod (r.navillod@afus.unesco.org) est chargé de la création et de l'administration des comptes et des boîtes aux lettres hébergées et sécurisées (contre les virus et les spams) sur le serveur de messagerie de l'UNESCO.

Il vous faut veiller à :

*** Verser votre cotisation régulièrement, faute de quoi, la connexion électronique peut être interrompue ;**

*** Modifier tous les 6 mois votre mot de passe lorsque le serveur de l'UNESCO vous y invite.**

7. Club Mémoire & Avenir

L'irruption de la crise sanitaire en mars 2020 nous a éloignés durablement des salles de réunion de l'UNESCO. Nous avons dû reporter nos projets en un premier temps, mais par la suite les échanges ont été poursuivis par visioconférence.

Trois entretiens virtuels ont été réalisés, d'abord avec **M. Riel Miller**, qui nous a parlé de la manière dont la crise du Covid changeait l'approche de la prospective et de l'anticipation, ensuite avec **Sir John Daniel** sur l'enseignement à distance au temps du Coronavirus, enfin avec **M. Lakhdar Brahimi**, ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour des missions de médiation et de conciliation, sur le multilatéralisme. Les

vidéos sont sur le site web de l'AAFU et des comptes rendus synthétiques ont été publiés dans LIEN.

Nous espérons que vous restez nombreux à nous suivre. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos avis, en ne ménageant ni vos retours ni votre soutien.

8. Promotion & Adhésions

Faire la promotion de l'AAFU et attirer de nouveaux membres n'est pas une tâche aisée. En effet, après le départ de Mme Odile Blondy, Assistante sociale de l'UNESCO, il était difficile de connaître les personnes parties à la retraite et d'avoir leurs coordonnées. L'information contenue sur la circulaire des changements de statut des fonctionnaires de l'UNESCO arrivait trop tard pour les contacter.

Aussi, le COMEX a-t-il décidé de trouver un moyen pour pallier à ce manque d'information. Dans un prochain avenir, la Commission de la promotion espère être en mesure de contacter directement les collègues partant à la retraite, quand il en est encore temps.

Enfin, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'UNESCO et des Nations Unies et du 30^e anniversaire de l'AAFU, une interview de Georges Kutukdjian, Président de l'Association, par Josiane Taillefer, la Vice-présidente, a été enregistrée et diffusée sur Intranet pour présenter l'AAFU aux collègues en activité.

9. Site Internet

En septembre 2020, l'AAFU a renouvelé son site internet, pour le rendre plus lisible, plus accessible et plus illustré. Il offre notamment la possibilité de visionner des vidéos.

En plus des rubriques d'information habituelles (pensions, fiscalité, assurance-maladie de l'UNESCO et assurances complémentaires, questions sociales, permanences, LIEN/LINK numérisé, activités culturelles, etc.) une nouvelle rubrique *L'UNESCO a 75 ans* a été créée. Le lecteur pourra y trouver, outre une chronologie détaillée, des documents souvent inédits ou oubliés sur l'histoire de l'Organisation, chacun d'entre eux étant précédé d'une notice permettant de resituer le document. Une autre rubrique *Bibliothèque de l'AAFU* est consacrée aux publications de l'Association. Autre nouveauté : les *Dernières nouvelles de l'UNESCO* permettent de prendre connaissance de l'actualité de l'Organisation : trois « nouvelles » sont postées chaque jour.

Le 22 mars 2021, une page Facebook de l'AAFU a été ouverte : outre les derniers articles postés sur le site, on y trouve des informations succinctes, des rappels d'activités, des comptes rendus succincts de rencontres, l'objectif étant de toucher un large public et de faire connaître l'AAFU, notamment aux futurs retraités de l'Organisation.

Ces initiatives sont conduites en collaboration avec la rédaction de LIEN/LINK, du Club Mémoire & Avenir et du Club de lecture, en vue d'aboutir à une complémentarité des différents canaux de communication et afin de donner à nos membres une information aussi complète que possible.

L'adresse demeure : <http://www.afus-unesco.org/>.

10. LIEN/LINK

En dépit de la pandémie, qui a limité les interactions entre la Rédactrice-en-chef et des auteurs potentiels, trois numéros (N^{os} 136, 137, 138) de la Revue LIEN/LINK sont parus en 2020, sous forme imprimé et numérique. L'objectif de la Revue demeure le même : informer les lecteurs sur les questions qui concernent leurs intérêts matériels (pensions, couverture médicale après la cessation de service (ASHI), notamment la Caisse d'assurance-maladie de l'UNESCO (CAM), la représentation des retraités dans les organes communs du système des Nations Unies les concernant, etc. ; des sujets d'actualité en rapport avec les programmes et le mandat de l'UNESCO, notamment dans ses rubriques *Focus*, *Décryptages* et *Dossier*.

Certains articles ont repris, en les complétant (dans le cas de *Dossier*), des entretiens virtuels du Club Mémoire & Avenir, comme ce fut le cas pour le dossier **Repenser le multilatéralisme** du N^o 138. Les dossiers des N^{os} 136 («**Engaging with Indigenous Peoples**») et 137 («**Education for Peace in the Field**») ont été initiés, coordonnés, voire préparés *in extenso* (N^o 137) par la Rédactrice-en-chef. Les articles des autres rubriques (*Figures de l'UNESCO*, *Trésors de l'UNESCO*, *Parole de femmes*, *Nos auteurs*, *Un livre, un(e) auteur(e), une heure*, *Nos sorties*) sont des originaux rédigés par les auteurs en charge de chaque rubrique.

Enfin, la Rédactrice-en-chef participe à la préparation du **Centenaire de M. Amadou Mahtar M'Bow : Un homme debout dans son siècle, qui se tiendra le 25 octobre 2021**.

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

Prévisions budgétaires pour 2022

	<u>Euros</u>	<u>Euros</u>
<u>A - RECETTES</u>		
1 . Cotisations annuelles	25 500	
2 . Transfert des cotisations de membres à vie	700	
		26 200
3 . Intérêts sur dépôts SEPU	600	
4 . Contributions volontaires	4 000	
5 . Subvention de l'UNESCO	12 000	
		16 600
Total des recettes escomptées		42 800

B - DEPENSES

1 . <u>Dépenses de fonctionnement</u>		
a) Dépenses de personnel	27 000	
b) Fournitures et équipement	1 000	
c) Lien/Link	4 500	
d) Parking	2 000	
		34 500
	<i>sous-total</i>	
2 . <u>FAAFI</u>		
a) Cotisation à la FAAFI	2 400	
b) Missions	3 500	
		5 900
	<i>sous-total</i>	
3 . <u>Autres dépenses</u>		
a) Frais d'expéditions	1 000	
b) Divers	900	
		1 900
	<i>sous-total</i>	
4 . <u>Provisions</u>		
Indemnités fin de contrat	500	500
Total des dépenses escomptées		42 800

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO

(PROJET DE REVISION)

STATUTS

et

REGLEMENT INTERIEUR

Tels que modifiés par l'Assemblée générale

(à sa 29^e session)

(le 3 juin 2021)

STATUTS

Nonobstant la forme masculine des termes utilisés dans les présents Statuts pour désigner les membres de l'Association ou leurs conjoints, ou les titulaires de charges, mandats ou fonctions au sein d'organes de l'Association, il est bien entendu que les personnes visées sont aussi bien des femmes que des hommes.

Article I : Nom

Il est constitué au Siège de l'UNESCO une association à but non lucratif, dénommée Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU), ci-après appelée « l'Association ».

Article II : Objectifs

1. L'Association a essentiellement pour objet :

- a) de faire valoir les droits des fonctionnaires retraités et plus généralement des anciens fonctionnaires et de défendre leurs intérêts moraux et matériels auprès de toutes les instances concernées, et plus particulièrement auprès du Directeur général et de l'Administration de l'UNESCO, ainsi qu'auprès des organes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
- b) de créer et de maintenir des liens d'amitié et de solidarité aussi bien entre les anciens fonctionnaires qu'entre ceux-ci et les fonctionnaires en activité;
- c) de fournir à ses membres aide et information concernant les problèmes de sa compétence (pension, assurance-maladie et autres questions de caractère social);
- d) de contribuer à l'organisation d'activités culturelles et récréatives de ses membres ;
- e) de fournir aux fonctionnaires en activité, dans ses domaines de compétence, des informations pouvant leur être utiles au moment de leur cessation de service;

2. L'Association offre à ses membres un moyen de maintenir, après leur cessation de service, un lien plus étroit avec l'Organisation. Grâce à l'expérience de ses membres, elle se propose également de contribuer à la réalisation des objectifs de l'UNESCO et de l'ensemble du système des Nations Unies.

Article III : Relations avec l'UNESCO

Selon les modalités convenues entre elle et l'Organisation, l'Association assure la liaison entre l'UNESCO et les anciens fonctionnaires qu'elle représente auprès du Directeur général et des services concernés du Secrétariat (notamment les services administratifs et médico-sociaux, la Caisse d'assurance-maladie (CAM), le Service d'épargne et du prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU), ainsi qu'auprès du Comité des pensions du personnel de l'UNESCO.

Article IV : Relations avec les associations du personnel de l'UNESCO

L'Association maintient des relations de coopération avec les associations du personnel de l'UNESCO, avec lesquelles elle peut conclure des accords à cet effet.

Article V : Relations avec d'autres organisations

1. L'Association établit et maintient des relations avec les organes appropriés du système des Nations Unies (en particulier la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), notamment dans le cadre de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI).
2. Elle peut établir des relations avec toute autre organisation dont les objectifs sont analogues aux siens ou les complètent.

Article VI : Membres et membres associés

1. Tout ancien membre du personnel de l'UNESCO, au sens retenu par les Statut et Règlement du personnel, peut adhérer à l'Association en qualité de membre.
2. Les membres du personnel de l'UNESCO peuvent adhérer à l'Association au cours de la période de douze mois qui précède la date de leur départ à la retraite.
3. Tout ancien membre du personnel d'une organisation du système des Nations Unies autre que l'UNESCO peut adhérer à l'Association en qualité de membre associé.
4. Le conjoint d'un adhérent décédé peut devenir membre de l'Association dans les conditions prévues au Règlement intérieur.
5. Le conjoint d'un membre ou d'un ancien membre, décédé, du personnel de l'UNESCO peut adhérer à l'Association en qualité de membre.
6. Tous les adhérents, membres ou membres associés, ont les mêmes droits et obligations.
7. Les adhérents sont tenus d'acquitter une cotisation annuelle. Tout membre ou membre associé de l'Association qui n'est pas à jour de ses cotisations ne peut exercer son droit de vote à l'Assemblée générale et, selon les conditions fixées par le Règlement intérieur, est réputé démissionnaire.
8. Tout membre ou membre associé peut aussi être membre d'une autre association d'anciens fonctionnaires internationaux ou d'une association du personnel d'une organisation du système des Nations Unies.
9. Un membre ou membre associé de l'Association qui désire donner sa démission doit en informer par écrit le Comité exécutif. La démission prend effet à la date à laquelle elle est reçue par le Comité exécutif.
10. Si la conduite d'un membre ou membre associé porte ou a porté préjudice à l'Association, le Comité exécutif peut, après l'avoir entendu, prononcer sa suspension et proposer son exclusion à l'Assemblée générale.

Article VII : Organes

Les organes de l'Association sont l'Assemblée générale et le Comité exécutif.

Article VIII : Assemblée générale

Le principal organe de l'Association est l'Assemblée générale des membres.

L'Assemblée générale définit la ligne de conduite et les principales activités de l'Association. Elle approuve notamment : le rapport annuel du Comité exécutif, le rapport annuel du Trésorier sur les recettes et les dépenses, le rapport des commissaires aux comptes ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année à venir et les accords de coopération avec d'autres associations. Elle élit les membres du Comité exécutif ainsi que deux commissaires aux comptes.

Chaque membre dispose d'une voix à l'Assemblée générale, qui prend ses décisions à la majorité des membres présents (ou représentés) et votants, sauf dans les cas où les dispositions des présents Statuts requièrent une majorité des deux tiers. Pour la détermination de la majorité, seuls les membres votant pour ou contre sont comptés comme « présents et votants » ; les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non-votants.

L'Assemblée générale est convoquée par le Président de l'Association. Elle se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans.

L'Assemblée générale a lieu normalement en mode présentiel (en personne) mais peut se réunir en mode distanciel (en ligne) ou en mode mixte (hybride) si des circonstances l'imposent.

3. L'Assemblée générale peut se réunir en session extraordinaire, soit de sa propre initiative, soit sur décision du Comité exécutif, soit lorsque cent membres de l'Association au moins en font la demande écrite au Président.
4. L'Assemblée générale adopte son ordre du jour et élit son bureau, selon les dispositions prévues au Règlement intérieur.

Article IX : Comité exécutif

1. Le Comité exécutif (COMEX) est responsable devant l'Assemblée générale de l'exécution des décisions prises par cette dernière et, d'une manière générale, de l'application de toutes mesures nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans les présents Statuts. Il présente à chaque session ordinaire de l'Assemblée générale un rapport sur les activités conduites par l'Association depuis la précédente session. Il assure la publication d'une revue périodique, organe de liaison et d'information.
2. Le Comité exécutif est composé de douze membres, élus pour trois ans par l'Assemblée générale réunie en session ordinaire. Il est renouvelé par tiers chaque année. Les membres dont le mandat vient à expiration, sont rééligibles.
3. Tout membre du Comité exécutif qui n'a pas participé à au moins quatre réunions consécutives du Comité est réputé démissionnaire, sauf décision contraire du Comité.
4. Après chaque renouvellement annuel, le Comité exécutif élit parmi ses membres le Bureau de l'Association composé d'un Président, de deux Vice-présidents, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier. Le Comité exécutif peut décider d'assigner à certains de ses membres d'autres fonctions spécifiques.
5. Le Comité exécutif peut inviter le Président en exercice de l'Assemblée générale, les responsables

des organes subsidiaires prévus à l'article X ainsi que d'autres personnes à qui il a confié des missions spécifiques, à participer à ses réunions, sans droit de vote.

Article X : Organes subsidiaires

L'Assemblée générale et le Comité exécutif peuvent constituer les organes subsidiaires, permanents ou *ad hoc*, qu'ils estiment nécessaires pour mener à bien certaines tâches spécifiques. Ils en fixent le mandat et la composition.

Article XI : Correspondants

Le Comité exécutif peut désigner des membres de l'Association comme correspondants dans des pays ou des zones géographiques afin de renforcer les liens de communication entre les membres de l'Association d'un même pays ou d'une même zone géographique et pour mieux connaître les besoins et intérêts spécifiques des membres d'un pays ou d'une zone géographique. La désignation d'un correspondant est à l'initiative du Comité exécutif ou sur proposition des membres intéressés d'un pays ou d'une zone géographique.

Article XII : Finances

1. Les ressources dont dispose l'Association pour poursuivre les objectifs définis dans les présents Statuts proviennent des cotisations annuelles de ses membres, des intérêts des sommes placées en dépôt, ainsi que des dons, legs et contributions qu'elle pourrait recevoir avec l'accord du Comité exécutif.
2. L'exercice budgétaire de l'Association coïncide avec l'année civile.
3. Lors de l'adoption du budget annuel, l'Assemblée générale approuve, sur proposition du Comité exécutif, le barème des cotisations.
4. Le Trésorier tient les comptes de l'Association sous le contrôle du Président. Il soumet chaque année à l'Assemblée générale un rapport financier certifié par les commissaires aux comptes, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année à venir.
5. Un Fonds de solidarité est créé pour venir en aide à des membres de l'Association qui se trouveraient momentanément dans une situation difficile. Il est alimenté par des contributions volontaires et par d'autres ressources qui lui sont affectées par l'Assemblée générale. Son fonctionnement est régi par les dispositions figurant en annexe au Règlement intérieur. Ses comptes sont certifiés par les commissaires aux comptes et présentés à l'Assemblée générale.
6. Il existe un compte général de l'Association ainsi qu'un compte distinct du Fonds de solidarité.
7. D'autres comptes peuvent fonctionner pour les organes subsidiaires, tels que la Commission des activités culturelles et des loisirs. Tout déficit enregistré dans un tel compte sera couvert par le compte général et tout surplus sera viré au compte général à la fin de chaque exercice budgétaire.

Article XIII : Règlement intérieur

Les dispositions des présents Statuts sont complétées par un Règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale.

Article XIV : Révision des Statuts

Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Les propositions de modification sont soumises au Directeur général pour commentaires éventuels avant d'être communiquées aux membres de l'Association, au moins deux mois avant la session au cours de laquelle le vote doit intervenir. Les modifications approuvées par l'Assemblée générale entrent en vigueur à la date de leur adoption. Le texte des Statuts ainsi modifiés est communiqué au Directeur général pour publication dans le Manuel des ressources humaines de l'UNESCO.

Article XV : Dissolution de l'Association

1. Sur proposition du Comité exécutif ou sur demande écrite d'au moins la moitié des membres de l'Association, l'Assemblée générale peut décider, à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, de dissoudre l'Association. La proposition ou la demande en est communiquée aux membres au moins deux mois avant la session au cours de laquelle le vote doit intervenir.
2. Le Directeur général sera informé en temps opportun de toute procédure engagée en vue de la dissolution de l'Association.
3. En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée générale décide de l'affectation de ses actifs et prend toutes mesures nécessaires à la cessation des activités en cours.

Article XVI : Procédures et consultations spéciales

Lorsque, dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale ou du Comité exécutif, l'approbation de ces organes est requise en vue de mesures d'urgence et d'importance exceptionnelle, le Président peut, s'il l'estime nécessaire, consulter les membres par correspondance ou par courrier électronique. Pour être adoptée, la mesure proposée doit recueillir la majorité des deux tiers des membres votants.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nonobstant la forme masculine des termes utilisés dans le présent Règlement intérieur pour désigner les membres de l'Association ou leurs conjoints, ou les titulaires de charges, mandats ou fonctions au sein d'organes de l'Association, il est bien entendu que les personnes visées sont aussi bien des femmes que des hommes.

PRÉAMBULE

Le présent Règlement intérieur est établi en application de l'article XIII des Statuts de l'Association.

MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS

Article I : Attestation

Chaque membre ou membre associé de l'Association reçoit une attestation qui justifie de sa qualité et dont la validité dépend de l'acquittement de ses cotisations annuelles conformément à l'article VI des Statuts.

Article II : Conjoint survivant

1. Le conjoint d'un membre décédé de l'Association peut devenir lui-même membre, le cas échéant, aux mêmes conditions que son conjoint, en adressant au Président une demande à cet effet.

Les dispositions du précédent paragraphe s'appliquent aussi au conjoint d'un membre ou d'un ancien membre du personnel de l'UNESCO ou d'une institution des Nations Unies.

Article III : Non-paiement des cotisations

1. Les membres ou membres associés qui ne sont pas à jour de leur cotisation ne peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale. Sont considérés comme étant à jour de leur cotisation :
 - a) les membres ou membres associés à vie ;
 - b) les membres ou membres associés qui ont acquitté leur cotisation pour l'année précédente et l'année en cours ;
 - c) les membres ou membres associés ayant adhéré à l'Association au cours de l'année où se tient l'Assemblée.
2. Tout membre ou membre associé de l'Association qui n'a pas acquitté sa cotisation au 30 novembre de l'année en cours est réputé démissionnaire avec effet à la fin de l'année en cours. Un avis rappelant la présente disposition lui sera adressée par le Trésorier deux mois avant la fin de l'année en cours. Il est toutefois réintégré de plein droit dès qu'il se sera acquitté des cotisations dues.
3. Dans des cas exceptionnels, le Comité exécutif peut approuver des exonérations concernant le paiement des cotisations, sur proposition du Conseil de gestion du Fonds de solidarité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article IV : Convocation

La convocation de l'Assemblée générale est régie par l'article VIII, paragraphe 4 des Statuts. L'Assemblée se réunit en session ordinaire au cours du deuxième trimestre de l'année. Elle est convoquée par le Président de l'Association deux mois au moins avant l'ouverture de la session ordinaire.

1. L'Assemblée générale peut se réunir en session extraordinaire, de sa propre initiative, sur décision du Comité exécutif ou à la demande écrite d'au moins cent membres de l'Association. Dans ce dernier cas, la date fixée pour la session extraordinaire ne peut être postérieure de plus de six semaines à celle à laquelle la demande est parvenue au Président du Comité exécutif.

L'Assemblée générale, en session ordinaire ou extraordinaire, a lieu normalement en mode présentiel (en personne). Elle peut se réunir en mode distanciel (en ligne) ou en mode mixte (en personne et en ligne simultanément) si des circonstances l'imposent et, dans ce cas, le présent règlement intérieur continuera à s'appliquer pleinement à ces réunions.

Article V : Ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires de l'Assemblée générale est établi par le Comité exécutif, qui le communique aux membres et membres associés de l'Association un mois au moins avant la date fixée pour la session. Il est accompagné de documents de travail préparés par le Comité exécutif et se référant aux points inscrits à cet ordre du jour, parmi lesquels figurent obligatoirement ceux-ci :
 - a. Election du Bureau de l'Assemblée générale ;
 - b. Election des scrutateurs ;
 - c. Adoption de l'ordre du jour ;
 - d. Approbation du compte rendu de la session ordinaire précédente ;
 - e. Election des membres du Comité exécutif ;
 - f. Election de deux commissaires aux comptes ;
 - g. Rapport annuel du Comité exécutif ;
 - h. Rapports financiers: i) rapport du Trésorier arrêté au 31 décembre de l'année précédente et certifié par les commissaires aux comptes; ii) rapport du Trésorier du Fonds de solidarité, certifié par les commissaires aux comptes ;
 - i. Projet de programme et de budget, y compris le barème des contributions pour l'exercice à venir ;
 - j. Questions diverses.

Dans le cas d'une session en mode distanciel ou mixte, les documents nécessaires seront mis à la disposition des membres et membres associés de l'Association dans les mêmes délais sur son site web et ce téléchargement numérique leur sera notifié par courrier électronique.

2. L'ordre du jour provisoire des sessions extraordinaires comprend toutes questions proposées par l'Assemblée générale, par le Comité exécutif ou par cent membres au moins qui ont demandé la convocation de la session.

3. L'ordre du jour provisoire des sessions de l'Assemblée générale en mode distanciel ou mixte est établi selon les mêmes dispositions prévues à l'article V.1. Il devrait être adopté en tenant compte

des conditions spéciales justifiant la tenue d'une session en mode distancié ou mixte, de sa longueur, du temps disponible pour la session et des efforts à faire pour faciliter une pleine participation des membres compte tenu des différents fuseaux horaires.

Article VI : Bureau de l'Assemblée générale

A chacune de ses sessions, l'Assemblée générale élit un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-président et d'un Rapporteur, qui ne peuvent être membres du Comité exécutif.

Article VII : Conduite des débats

1. Le Président de l'Assemblée générale dirige les débats et veille à l'application du Règlement intérieur ; il met les questions aux voix, proclame les décisions et prononce la clôture de la session. Dans le cas d'une session en mode distancié ou mixte, l'Assemblée générale veille, dans la mesure du possible, à examiner sans débat autant de points de l'ordre du jour que possible et à adopter les décisions par consensus.

Le quorum est constitué par la majorité des membres participants enregistrés. L'Assemblée générale ne peut prendre aucune disposition si le quorum n'est pas atteint. Toutefois, si, après une suspension de séance de cinq minutes, le quorum n'est pas réuni, le Président peut demander aux membres présents en séance de décider à l'unanimité la suspension temporaire de l'application du présent paragraphe.

Dans le cas d'une session en mode distancié ou mixte, les membres inscrits devront fournir leurs coordonnées avant la réunion afin de permettre leur participation en ligne, après vérification de leur identité et de leur habilitation à participer à un vote le cas échéant ; le quorum pour une session en mode distancié ou mixte serait alors constitué par la majorité des membres qui participent à la réunion.

2. Les séances de l'Assemblée générale sont publiques. L'Assemblée générale peut autoriser des personnes qui ne font pas partie de l'Association à prendre la parole.
3. Le Président donne la parole aux orateurs en suivant l'ordre dans lequel ils ont manifesté le désir d'intervenir. Le Président de l'Association a la possibilité d'intervenir chaque fois qu'il le juge utile.
4. Toute motion ou proposition doit être appuyée avant d'être mise en discussion.
5. A tout moment de la discussion, tout membre de l'Association peut présenter une motion d'ordre, sur laquelle le Président se prononce sur le champ. Tout membre de l'Association peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et la décision du Président, si elle n'est pas rejetée à la majorité des membres présents (ou représentés) et votants, est maintenue.
6. A tout moment, le Président ou tout membre de l'Association peut proposer :
 - a) de clore le débat sur le point en discussion ;
 - b) d'ajourner le débat sur le point en discussion ;
 - c) de suspendre la séance ;
 - d) d'ajourner la session.

Un seul orateur peut alors prendre la parole contre la motion; après quoi, celle-ci est immédiatement mise aux voix.

Article VIII : Procédure de vote

Chaque membre dispose d'une voix à l'Assemblée générale, qui prend ses décisions à la majorité des membres présents (ou représentés) et votants, sauf dans les cas où les dispositions du présent Règlement intérieur requièrent une majorité des deux tiers. Pour la détermination de la majorité, seuls les membres votant pour ou contre sont comptés comme « présents et votants » ; les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non-votants.

1. En cas de partage égal des voix, la proposition est considérée comme rejetée.
2. La division d'une proposition mise aux voix est de droit si la demande en est faite. Les diverses parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix dans leur ensemble.
4. Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, celui-ci est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de plusieurs amendements, l'Assemblée générale vote d'abord sur le texte de celui qui, de l'avis du Président, s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition initiale.
5. Si la même question fait l'objet de plusieurs propositions, l'Assemblée générale, à moins qu'elle n'en décide autrement, se prononce sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote, l'Assemblée générale peut décider si elle votera sur la ou les propositions suivantes.
6. L'Assemblée générale vote à main levée si elle se tient en mode présentiel, sauf si elle en décide autrement sur proposition du Président ou d'un membre de l'Association et sous réserve de l'article XI ci-après concernant l'élection des membres du Comité exécutif. Les votes se déroulent par voie électronique si l'Assemblée se tient en mode distanciel. En cas de session virtuelle, l'Assemblée peut proposer d'adopter une procédure d'approbation tacite pour la prise de décision par laquelle, si le silence n'est pas rompu, la décision est considérée comme adoptée.

Lorsqu'un vote au scrutin secret est requis, l'Assemblée générale peut décider de modalités pratiques pour la tenue de ce scrutin lors d'une session en ligne ou par correspondance.

7. Le vote par procuration est autorisé, le mandataire devant être à jour de ses cotisations dans les conditions précisées à l'article III ci-dessus. Les procurations doivent être établies par écrit. Elles sont adressées au moins quatre semaines à l'avance au Président de l'Association, qui vérifie la régularité de la procuration. Le nombre des procurations données à une même personne est limité à cinq, sauf si le mandataire est le Président de l'Association.

Article IX : Compte rendu des sessions

Un compte rendu synthétique des sessions de l'Assemblée générale est publié dans la revue de l'Association au cours des trois mois qui suivent.

COMITÉ EXÉCUTIF

Article X : Candidatures

1. L'élection des membres du Comité exécutif, régie par l'article IX des Statuts, est annoncée six semaines au moins avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale. Le Comité exécutif informe dans ce délai les membres de l'Association du nombre de sièges à pourvoir, en

indiquant les noms de ceux de ses membres dont le mandat vient à expiration et de ceux qui restent en fonction.

2. Les candidatures doivent parvenir au Comité exécutif quatre semaines au moins avant la date de l'Assemblée générale. Elles sont accompagnées d'un bref curriculum vitae établi par le candidat et d'une photo récente. Le tout doit être porté à la connaissance des membres de l'Association au moins quatre semaines avant la date de l'Assemblée générale.

Article XI : Elections

1. Le vote a lieu lors de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale, au scrutin secret. Toutefois, si le nombre des candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, l'Assemblée générale peut décider de recourir à une élection par acclamation.
2. Sont proclamés élus les candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. Si, pour le dernier siège à pourvoir, deux candidats ou plus recueillent le même nombre de suffrages, l'élection est décidée par voie de tirage au sort organisé par les scrutateurs.
3. Si, en cours de mandat, un ou plusieurs sièges deviennent vacants, au sein du Comité exécutif, pour un an ou plus, le nombre de membres à élire lors du renouvellement annuel suivant est augmenté en conséquence. Dans ce cas, et jusqu'à concurrence du nombre de sièges supplémentaires à pourvoir, le ou les nouveaux membres ayant recueilli le nombre de suffrages le plus faible parmi les candidats élus ne le sont que pour la partie du mandat restant à courir.
4. Le mandat des nouveaux membres du Comité exécutif prend effet au 1^{er} juillet de l'année de leur élection.

Article XII : Bureau

1. Les membres du Bureau sont élus conformément à l'article IX, paragraphe 4 des Statuts.
2. Les attributions spécifiques des membres du Bureau sont définies par le Comité exécutif, après chaque élection.
3. Entre deux réunions du Comité exécutif, le Bureau prend les dispositions nécessaires pour la bonne marche de l'Association et en informe ultérieurement le Comité exécutif.

Le Président peut réunir en mode distanciel les membres du Bureau en cas d'urgence ou si des circonstances l'imposent.

Article XIII : Réunions et méthodes de travail

1. La première réunion du Comité exécutif renouvelé est convoquée par le Président sortant. Les réunions ultérieures sont convoquées par le Président en exercice.
2. Le Comité exécutif fixe la périodicité de ses réunions et décide de ses méthodes de travail. Il peut se réunir en mode distanciel ou mixte en cas d'urgence ou si des circonstances l'imposent.
3. En cas d'absence ou d'empêchement temporaire, le Président désigne un des Vice-présidents pour le remplacer.

4. Les décisions du Comité exécutif sont prises à la majorité des membres présents et votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.
5. Le Comité exécutif peut décider d'inviter d'autres personnes à assister à ses réunions.

ORGANES SUBSIDIAIRES

Article XIV : Définition

Constitués par l'Assemblée générale ou le Comité exécutif conformément à l'article X des Statuts, les organes subsidiaires comprennent les comités, commissions et groupes de travail considérés nécessaires à la bonne marche de l'Association.

Article XV : Composition et Fonctionnement

1. Au début de son mandat, le Comité exécutif désigne parmi les membres de l'Association le Président de chaque organe subsidiaire. Sur proposition de celui-ci, il approuve la composition de l'organe subsidiaire qui élit parmi ses membres un Vice-président et, si nécessaire, un Rapporteur ou un Secrétaire. D'autres membres et membres associés de l'Association peuvent participer aux activités des organes subsidiaires.
2. Chaque organe subsidiaire décide de ses méthodes de travail et informe le Comité exécutif de l'état d'avancement de ses travaux. Une fois par an, chaque organe subsidiaire présente au Comité exécutif un rapport d'ensemble sur ses activités, qui est ensuite porté à la connaissance de l'Assemblée générale réunie en session ordinaire.

PUBLICATIONS

Article XVI : Revue de l'Association

1. L'Association publie une revue périodique qui est envoyée à tous ses membres.
2. Le Président de l'Association est, ès qualité, directeur de la publication de la revue.
3. Un comité de rédaction, constitué en tant qu'organe subsidiaire conformément aux dispositions de l'article X des Statuts, définit la politique éditoriale de la revue. Le rédacteur en chef, désigné par le Comité exécutif, assure la coordination de la préparation et de la diffusion de la revue compte tenu de la politique éditoriale qui a été définie.

Article XVII : Autres publications

Le Comité exécutif et les organes subsidiaires peuvent proposer des publications résultant de leurs activités.

FINANCES

Article XVIII : Fonds de solidarité

Créé en application de l'article XI paragraphe 5 des Statuts, le Fonds de solidarité fonctionne selon les dispositions figurant en Annexe au présent Règlement.

DISPOSITIONS FINALES

Article XIX : Entrée en vigueur du Règlement intérieur

Le présent Règlement intérieur entre en vigueur à la date de son adoption par l'Assemblée générale.

Article XX : Révision du Règlement intérieur

L'Assemblée générale peut modifier ou compléter le Règlement intérieur sous réserve que la proposition en ait été communiquée aux membres de l'Association au moins un mois auparavant.

Article XXI : Suspension du Règlement intérieur

L'Assemblée générale peut suspendre l'application de tout article du présent Règlement par décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, à condition que la proposition de suspension ait été notifiée 24 heures à l'avance. Ce délai peut être supprimé si aucun membre ne soulève d'objection.

Article XXII : Langues de travail

1. Les langues de travail de l'Association sont l'anglais et le français.
2. Les débats des organes directeurs et subsidiaires peuvent se dérouler en anglais ou en français, au choix des orateurs.
3. Les Statuts et le Règlement intérieur de l'Association, les modifications apportées à leur texte, ainsi que le compte rendu des sessions de l'Assemblée générale, sont publiés dans les deux langues de travail.

ANNEXE

DISPOSITIONS RÉGISSANT LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Article 1 : Objet et moyens d'action

1. Créé en application de l'article XI des Statuts, le Fonds de solidarité, ci-après dénommé le « Fonds », vient en aide à des membres de l'Association qui se trouveraient momentanément dans une situation difficile, en leur octroyant des prêts ou des dons, selon la gravité des cas.
2. Il ne saurait se substituer à un organisme officiel national ou international, tel que le Fonds de secours de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Article II : Ressources

Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires. L'Assemblée générale peut décider de l'affectation au Fonds d'autres ressources. Sous réserve de ratification ultérieure par l'Assemblée générale, le Comité exécutif peut, en cas d'urgence, prendre lui-même cette décision, sur proposition du Conseil de gestion du Fonds.

Article III : Conseil de gestion

1. Le fonctionnement du Fonds est assuré par un Conseil de gestion, ci-après dénommé le « Conseil ».
2. Le Conseil comprend un Président choisi parmi les membres du Comité exécutif, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire.
3. Les membres du Conseil sont désignés par le Comité exécutif lors de sa première réunion annuelle.

Article IV : Procédure d'octroi d'une aide financière

1. Une demande écrite doit être adressée au Conseil ou au Comité exécutif de l'Association ; elle doit comporter tous les éléments d'appréciation et pièces justificatives indispensables à l'étude du cas.
2. Après examen du dossier, le Conseil peut, s'il le juge nécessaire, inviter le demandeur à lui fournir des précisions ou des pièces supplémentaires.
3. Pour les prêts, la décision est prise par le Président du Conseil ou, en son absence, par le Vice-président, après accord d'un autre membre de ce Conseil. A défaut de quorum ou en cas d'absence simultanée du Président et du Vice-président, le pouvoir de décision appartient au Président du Comité exécutif.
4. Pour l'octroi des dons, la décision est prise par le Président du Comité exécutif, sur proposition du Président du Conseil ou, en son absence, du Vice-président.

Article V : Responsabilités du Conseil et du Comité exécutif

1. Le Conseil rend régulièrement compte au Comité exécutif de ses activités et de l'utilisation des sommes dont il est comptable.
2. Le Conseil propose au Comité exécutif des exonérations concernant le paiement des cotisations, dans des cas qu'il juge exceptionnels.

A son tour, le comité exécutif fait rapport annuellement rapport à l'Assemblée générale.